

Séance du 24 avril 2018

L'An deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 13 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, CONFESSON Bruno, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, GIRAUDET Laurette, JUILLARD Brigitte, JOBERT Martine, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, LAURENT Laëtitia, Mr LEHOURS Jean-Michel, excusés. Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. PERSONNEL

EMPLOIS SAISONNIERS

Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe que lors de la commission du personnel du 11 avril dernier, 8 candidatures ont été examinées. Parmi celles-ci, une était d'une commune voisine, une avait plus de 18 ans, il restait 6 candidatures Montmaraultoise.

Les critères de choix ont été rappelés :

- Avoir entre 16 et 18 ans
- Eviter de travailler 2 années consécutives
- Résider à Montmarault
- En cas de choix, privilégier les candidatures approchant les 17/18 ans, ce qui permet aux plus jeunes de pouvoir postuler l'année suivante.

Une fois ces critères validés, la Commission a convenu de partir sur une période d'embauche de 9 semaines (du 2 juillet au 31 août).

Au vue de la liste des candidatures, la commission a retenu les candidats nés en l'an 2001, à savoir :

Du 2 juillet au 20 juillet : BLANCHET Valentin
Du 23 juillet au 10 août : PATINET Thibault
Du 13 août au 31 août : BRUN Margaux

Les contrats seront établis en précisant la durée de la période d'essai. (Période dont la durée sera en conformité avec la législation).

La commission propose au conseil municipal de retenir 3 candidats, à savoir :

- Du 2 juillet au 20 juillet : BLANCHET Valentin
- Du 23 juillet au 10 août : PATINET Thibault
- Du 13 août au 31 août : BRUN Margaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord,
- décide de modifier le tableau des effectifs en ajoutant 1 adjoint technique à temps complet du 2 juillet au 31 août 2018.
- demande à Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail pour les périodes concernées.

Renouvellement du CUI de Mr BESSON Christian

Monsieur Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe le conseil qu'il a demandé le renouvellement du contrat accordé à Monsieur Christian BESSON auprès de Pôle Emploi, à compter du 1^{er} juin 2018 pour une durée de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail de 26 heures. Le nouveau dispositif s'intitule CEC (Contrat Emploi Compétence).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'accorder un CUI à M BESSON pour une durée de 6 mois,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail à durée déterminée du 1^{er} juin 2018 au 30 novembre 2018 avec Monsieur Christian BESSON pour une durée de travail hebdomadaire de 26 heures avec une rémunération brute mensuelle égale au SMIC selon le taux en vigueur au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur Bruno CONFESSON informe l'Assemblée des dossiers d'avancement de grade étudiés par la commission du personnel du 11 avril dernier. La commission après avoir examiné le tableau d'avancement propose l'avancement de Danièle BONHAMMOUR et de Sylvain BOLATON au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour l'année 2018 avec effet respectivement au 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2018. Les dossiers seront adressés à la Commission Administrative Paritaire qui les examinera le 15 juin. Le Conseil Municipal se prononcera après avis de la CAP.

Bruno CONFESSON rapporte les autres points débattus lors de la commission du personnel du 11 avril, à savoir :

- augmentation du RIFSEEP pour reconnaissance à 2 agents à compter du 1^{er} juillet 2018,
- demande de passage à 35 heures d'un agent actuellement à 31h30.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces deux points.

2. POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Claude ALLOY précise que le gros œuvre de la Rue Pasteur est terminé. Il reste les marquages au sol à réaliser qui le seront sous 15 jours. Il manque les plantations qui sont planifiées mais toujours pas en place.

La démolition du moulin du batardeau est en cours et se terminera fin de semaine.

CCAB 2^{ème} ACTION M O ASSAINISSEMENT ET PARKING CAMPING-CAR

Monsieur le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre concernant la reprise du réseau d'assainissement Rue Batardeau et rue Camus de Richemont et l'aménagement d'un parking pour camping-car émanant du Cabinet BTM qui s'élève à **5 950€ HT soit 7140€ TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition du Cabinet BTM pour la somme de **5 950€ HT soit 7140€ TTC**.

Monsieur Martin fait un point sur les dossiers de subvention en cours et notamment sur les retours positifs annoncés.

D'autre-part, il informe le CM que les travaux du rond-point de la gendarmerie seront réalisés par le département courant mai et qu'il a signé la convention avec le Conseil départemental. En ce qui concerne le rond-point de l'Europe, suite aux dégâts des manifestations, les entrées et sorties sont à refaire. La faucheuse de la commune a été endommagée. Les problèmes ont été évoqués lors de la réunion cantonale du 23 avril. La Mairie a déposé plainte.

Inauguration de la Rue Pasteur : deux dates sont proposées le samedi 23 juin ou 1^{er} septembre à 10h avec descente de la rue, verre de l'amitié à l'ECC et projection d'un diaporama des travaux.

3. BIBLIOTHEQUE modification du règlement

Valérie BALICHARD présente le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque et les modifications apportées qui concernent l'augmentation de prêt des DVD et la durée de prêt des CD et DVD.

Le Conseil Municipal vote le nouveau règlement.

4. ECC : Modification du règlement et modalités de location

Patrick LAJOIE, adjoint aux bâtiments, donne lecture des modifications apportées au règlement de l'Espace Claude Capdevielle et présente les modalités de location, à savoir :

- 1- Toute utilisation de l'espace doit faire l'objet d'une réservation
 - 2- Les demandes de réservation et de location s'effectuent en mairie du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H00.
 - 3- La réservation sera définitive qu'après versement d'arrhes (30% du tarif à payer). Dans le cas du paiement « du divers », le versement se fera à la réservation.
 - 4- Location pour une journée : du matin 9H00 au lendemain 7H00
Location pour le week-end : du vendredi 12H00 au lundi matin 7H00
 - 5- Les associations Montmaraultoises bénéficieront gratuitement de la salle socio-culturelle une fois par an (année civile). Seul est redevable le paiement des divers en fonction de la (ou des) salle utilisée.
 - 6- Une association Montmaraultoise ne peut pas bénéficier de la gratuité de la salle si elle est associée dans son activité à une association extérieure à la commune. Dans ce cas précis et si il est révélé, l'association en charge de la réservation devra s'acquitter du tarif « Personnes ou associations extérieures à la Commune ».
 - 7- Les associations extérieures à la commune ne pourront pas louer l'espace pour l'organisation de loto, concours de belote...(concurrentes des associations locales)
 - 8- La salle est gratuite pour :
 - Sans conditions -- l'association des donneurs de sang bénévoles dans le cas de l'organisation des collectes de sang, uniquement.
 - Assemblée Générale annuelle des associations locales.
 - Les associations suivantes devront payer uniquement le divers lors de l'organisation de loto, belote, bourse aux vêtements.
- * Montmarault Animations,
* Amicale Laïque, Ecoles Publiques,

- 9- Application du tarif « DIVERS » : Appliqué suivant la salle utilisée (voir tarifs)
- Assemblée générale (Banques, Mutuelles, Assurances, divers organismes professionnels), qui ont une antenne sur Montmarault.
 - Rassemblements départementaux ou nationaux qui ont une antenne sur Montmarault.
 - Conférences (si entrées gratuites).
 - Vin d'honneur (cf. tableau des tarifs) si utilisation de la cuisine paiement du divers de la cuisine.
 - Syndicats ou organismes auxquels la commune de Montmarault adhère (SIVOM, COM COM , ATDA, SICTOM, EXECUTIF du CONSEIL DEPARTEMENTAL, etc...) pour réunion et assemblées générales uniquement.
 - Services du Conseil Départemental, Partis politiques (en période de propagande déclarée), Collège (valable par association/ UNSS, Foyer Socio-Educatif).
- 10- La vaisselle pourra être louée suivant le tarif ci-joint et devra être rendue propre lors de l'état des lieux.
- 11- A chaque location d'une des 2 salles (salle restaurant – salle spectacle), la salle de réception sera intégrée à la réservation sans surplus tarifaire.

ANNEXES (tarifs)

TARIF ECC					
	PERSONNES OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE		PERSONNES OU ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE*		DIVERS
	1 ^{ère} journée	La journée supl.	1 ^{ère} journée	La journée supl.	
SALLE SPECTACLE (316 m ²) avec Scène (75m ²)	365	85	195	55	30
SALLE RESTAURANT (346m ²)	365	85	195	55	30
SALLE RECEPTION (78m ²)	115		75		25
CUISINE	145		85		35

VIN D'HONNEUR	110	80	
FORFAIT MENAGE	90		
ARRHES	30% a la réservation		pas d'arrhes

* y compris PROPRIETAIRE A MONTMARIAULT

LOCATION / PERTE OU CASSE VAISSELLE			
DESIGNATION	Q ^{té} DISPO	COUT/LOC €	COUT/PERTE € L'unité
ASSIETTE Dia 27 (x10)	300	1	6
ASSIETTE Dia 21 (x10)	300	1	4
TASSE A CAFE (x10)	300	1	2
TASSE A THE (x10)	60	1	3
FLUTES 15 CL (x10)	300	1	4
VERRE 14 CL (x10)	300	1	3
VERRE 19 CL (x10)	300	1	4
FOURCHETTE (x10)	624	0,5	1
CUILLERE A SOUPE (x10)	40	0,5	1
CUILLERE A CAFE (x10)	300	0,5	1
COUTEAU (x10)	600	0,5	1
CORBEILLE A PAIN (x1)	50	0,5	4
PICHET (x1)	54	0,5	12
SEAU CHAMPAGNE (x1)	30	0,5	13
PERCOLATEUR (x1)	1	10	200
CAFETIERE (x1)	2	5	100
PLATEAU LIMONADIER (x1)	5	0,5	8
PLANCHE A DECOUPER (x1)	1	0,5	20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le nouveau règlement ainsi que les modalités de location de l'Espace Claude Capdevielle version 10 avec application **au 1^{er} mai 2018** par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

5. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Bernard MARTIN** informe les conseillers que des tirs aux corbeaux ont eu lieu sur la commune autour de la brasserie. Cette action n'a pas été efficace.

Il invite le conseil municipal à une commémoration des soldats du 23^e RI le dimanche 29 avril au monument aux morts ainsi qu'à la commémoration du 8 mai.

↳ **Bruno CONFESSON** indique qu'il a rencontré le directeur d'Allier Habitat Mr Ghesten Frédéric en poste depuis le 1 mars 2018. Ils ont discuté de l'état du lotissement Chantoiseau (ext/int).

Le lendemain Mr Ghesten avait rendez-vous avec les locataires afin de constater les différents problèmes et d'établir la priorité des travaux à venir : étanchéité et entretien des VMC.
Une réunion entre la municipalité, les locataires et Allier Habitat sera prévue probablement à la rentrée.

↳ **Valérie BALICHARD** informe le conseil que l'assemblée générale de l'UDAAR (cinéma itinérant) a lieu le vendredi 27 avril à 18h au pôle associatif.
Elle informe aussi que l'organisation du lundi 6 Août pour la fête patronale est en cours avec l'association du chemin de fer de l'Allier. Des baptêmes de voitures anciennes seront proposés et un spectacle pour enfants sera offert dans l'après-midi.

↳ **Martine JOBERT** demande si les marquages au sol route de Moulins sont prévus. Mr le maire répond que la campagne va se faire prochainement.

↳ **Jacques CARTE** indique que les trottoirs rue C Chevrier sont repris en bi couche, les stationnements route de Moulins seront aussi repris et marqués.

Prochain conseil le 12 juin 2018

La séance est levée à 22H00.

